



Monsieur le Président de l'ACFCI  
46 avenue de la grande armée  
CS 50071  
75858 PARIS Cedex 17

Paris, le 25 août 2010

**Lettre recommandée avec AR 1A 030 936 4197 6**

*Objet : Préavis de grève des personnels des CCI*  
*Copie : Ministère de Tutelle*

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L 2512-1 et suivants du code du travail, notre organisation syndicale vous informe qu'elle a décidé de faire usage du droit de grève et appelle les personnels des CCI à cesser le travail le 7 septembre 2010 à partir de 00h00, pour une durée de 24 heures pour les motifs suivants :

Au moment où le projet de réforme des retraites va être examiné par le parlement, les organisations syndicales rappellent leur ferme opposition à celui-ci. Cette réforme ne répond pas aux enjeux actuels. Les questions d'emploi notamment pour les jeunes et les seniors, celles des inégalités hommes-femmes, de la pénibilité, d'un financement durable appuyé sur une autre répartition des richesses produites, non seulement ne sont pas traitées, mais font porter à plus de 85% les efforts sur les salariés.

La remise en cause des 60 ans avec le report à 62 et 67 ans des âges légaux va fortement pénaliser les salariés et notamment ceux ayant commencé à travailler jeunes, ceux ayant des carrières chaotiques et incomplètes, en particulier les femmes.

Le gouvernement et les parlementaires doivent entendre la mobilisation des salariés et répondre à leurs revendications pour d'autres choix en matière de retraites, d'emploi et de pouvoir d'achat.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Bernard GAUTHIER  
Président du SNAPCC-UNSA